

## CONTRIBUTION DE LA LISTE MUNICIPALE PAIMBOEUF EST A VOUS

à la consultation publique du PCAET du Pays de Retz, du 9 décembre 2019 au 10 janvier 2020.

Nous n'avons pas pu étudier les documents du PCAET aussi longtemps que nécessaire, cela à cause des contraintes de temps imposées pour cette consultation (voir ci-après notre premier paragraphe).

Néanmoins nous avons un certain nombre de remarques à formuler :

### 1. Méthode et calendrier de la consultation

Malgré l'organisation par le Comité de Pilotage d'ateliers de réflexion collective, le travail préparatoire à la rédaction du dossier n'a pas, à notre sens, été ouvert suffisamment à la société civile. Qui sont les acteurs socioprofessionnels invités à consolider le diagnostic ? Pourquoi seuls les élus de l'intercommunalité ont-ils été invités à élaborer la stratégie à adopter ? Lorsque l'on connaît les responsabilités et la charge de travail des élus municipaux et communautaires, on aurait aimé que la réflexion soit largement ouverte, afin :

- ☛ de bénéficier de l'intelligence collective issue des expériences de la population, en matière d'énergie et de qualité environnementale.
- ☛ de limiter le lobbying auprès des élus.

Inviter les habitants à s'exprimer uniquement lorsque le dossier est bouclé ne permet pas de faire partager à la population la mesure des questions environnementales et l'importance des enjeux. Il est pourtant question à plusieurs reprises dans les actions retenues de sensibiliser les habitants en matière de transport ou d'isolation de l'habitat par exemple. Une bonne façon de le faire aurait été de les associer à la réflexion depuis le début de la concertation sur le PCAET.

D'autre part, comment imaginer améliorer le PCAET en offrant aux habitants seulement 30 jours de consultation publique, qui plus est en plein dans les fêtes de fin d'année, alors que les documents comprennent plusieurs centaines de pages ?

**Notre avis :** Ce simulacre de démocratie ne répond pas au souhait de la population à participer réellement aux orientations et prises de décision qui les concernent. Dans ces conditions, il est fort à parier que la population ne s'appropriera pas les mesures du PCAET aussi fortement et rapidement que l'exige le changement climatique.

### 2. PCAET et aménagement du territoire

Il nous paraît **incompréhensible** de lire qu'il n'y a aucune **incompatibilité entre le PCAET et le SCOT** du Pays de Retz. Celui-ci vient en effet d'être modifié suite à la dérogation votée pour permettre la réalisation d'un surf park sur la commune de Saint Père en Retz.

Or un tel projet contrevient totalement aux axes stratégiques énoncés dans le PCAET :

- stopper l'artificialisation des sols, augmenter la capacité de séquestration carbone du territoire

- mettre en place une gestion durable de la ressource en eau

**Notre avis :** Il faut mettre le SCOT en cohérence avec la stratégie du PCAET **et non l'inverse !**

L'urgence du changement climatique et les répercussions sur la vie quotidienne en Pays de Retz imposent ce changement de paradigme. A quoi bon demander aux agriculteurs, aux entreprises ou aux résidents de faire des efforts si les élus donnent l'exemple déplorable d'avaliser des projets qui vont à contresens ???

Nous doutons de la sincérité des élus à vouloir prendre réellement en considération les enjeux vitaux du changement climatique lorsque le président de la communauté de communes lui-même, chargé de mettre en œuvre le PCAET sur notre territoire, a voté pour la dérogation du SCOT en faveur du surfpark. Cette attitude nous paraît relever de la schizophrénie.

### 3. Stratégie et actions retenues

A plusieurs reprises, nous avons pu lire dans les documents que la stratégie et les actions retenues par la CCSE dans le PCAET sont insuffisantes ou en deçà des objectifs nationaux légaux (loi L100-4 du Code de l'Environnement). Cela a été souligné expressément par le Préfet de Loire Atlantique, interrogé en tant que Personne Publique Associée. La réponse de la CCSE est de reporter l'adaptation aux exigences légales à dans 6 ans.

Nous comprenons que les élus ont à l'esprit la volonté de ne pas écraser les habitants et entreprises sous des contraintes financières trop importantes et insupportables pour les ménages déjà fortement mis à contribution par les politiques nationales du gouvernement actuel. Néanmoins nous aurions souhaité plus de transparence dans les documents du PCAET sur les financements des mesures énoncées afin de pouvoir émettre un avis éclairé sur les choix retenus.

**Notre avis :** la stratégie et les actions retenues sont largement en deçà de ce que le dérèglement climatique nous impose. Nous ne devons pas attendre 6 ans pour réviser le plan d'actions. Un point de situation doit être fixé dans un délai de 2 à 3 années afin de revoir les objectifs et les arbitrages budgétaires nécessaires. De plus, les nouvelles équipes municipales qui seront en place en mars prochain doivent pouvoir exprimer leurs avis sur un plan qui aura des larges conséquences sur la gestion des communes dont ils auront la responsabilité.

### 4. Propositions d'amélioration

- Nous aurions souhaité voir figurer la SAFER parmi les partenaires associés à l'action 1-3-1 dont l'objectif stratégique est d'encourager l'adoption des pratiques agricoles moins consommatrices et moins productrices de GES. En effet, la SAFER est chargée de veiller à la répartition du foncier agricole, et nous savons que de nombreuses parcelles devront être redistribuées dans les prochaines années, suite au départ en retraite de nombreux agriculteurs. Il semblerait que la SAFER n'arbitre pas toujours ses choix en faveur de l'objectif

énoncé plus haut. L'associer aux réflexions dès à présent lui permettrait d'en tenir compte dans ses futures attributions, en privilégiant l'installation d'agriculteurs paysans, si possible en bio, dont la demande de terrains est connue de ses services.

- Nous aurions souhaité voir les entreprises participer aux efforts en matière de :
  - ☛ isolation des bâtiments : un nombre important d'entreprises utilisent des locaux modulaires type ALGECO dont la consommation en énergie est impressionnante été comme hiver (chauffage/ climatisation).
  - ☛ éclairage : il existe une marge de progrès importante d'économie d'énergie dans les domaines de l'éclairage des entreprises.
  - ☛ Transport : il serait nécessaire de se rapprocher des grandes entreprises du bassin d'emploi nazairien afin d'étudier la remise en place, **tel qu'il existait il y a quelques années**, d'un service de transport collectif dédié par bus desservant les communes de la CCSE, reliant toutes les aires de covoiturage jusqu'aux grandes entreprises de Saint Nazaire / Montoir.
- En matière d'autonomie énergétique, nous aurions souhaité voir étudiées les énergies marines (telles les turbines houlomotrices testées avec succès sur les côtes de Bretagne Nord). Notre territoire est largement bordé par l'océan, et ses vagues (en plus de satisfaire les surfeurs) sont susceptibles d'être une ressource énergétique inépuisable. Pourquoi ne pas avoir étudié cette piste ?

**Notre avis :** De manière générale, nous constatons que les actions retenues sont loin d'être à la hauteur des enjeux, et que des solutions peuvent avoir été ignorées faute d'avoir associé largement la population.

#### **Conclusion générale :**

Même si le PCAET présente l'intérêt de mettre sur la table les problématiques d'énergie et de qualité de l'air et d'eau, sa partie la plus réaliste à notre sens reste celle du diagnostic, qui montre bien les dangers auxquels nous serons confrontés dans les prochaines années.

Nous doutons par contre réellement de l'efficacité de sa stratégie, et nous ne pourrions nous prononcer que lorsque un plan de financement ambitieux accompagnera le plan d'actions énoncées.

**Pour la liste municipale Paimboeuf est à Vous,**

**Liliane Vaillant**

**16 Quai Gautreau, 44560 Paimboeuf**

**Tél : 06 17 19 00 95**

Document transmis par voie électronique avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante :  
consultation-publique@cc-sudestuaire.fr